

Image not found or type unknown



Contrat de colocation et saisie de biens

Par **vanes66**, le **26/08/2009** à **21:46**

Bonjour,
Mes colocataires ont de gros problèmes de dettes et un huissier a menacé de saisir leurs biens. Mais tout ce qui est dans la maison m'appartient. Ils ne sont jamais là car ils vivent à l'étrangers et n'ont aucun bien dans la maison. Nous avons signé un contrat de colocation entre nous mais pas avec la locataire.
Ont-ils le droit de pratiquer ainsi et cela ne va-t-il pas m'occasionner des problèmes?
Merci de répondre à mes questions.